

Arrêté modificatif

A l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2009 fixant la liste des personnes du département du Loiret habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux

LE PREFET DU LOIRET
Chevalier dans la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural, notamment les articles L.211-11, L.211-13-1, L.211-14-2, L.214-6, L.211-18 et R.211-5-3 à R.211-5-6 ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2009 modifié, fixant la liste des personnes du département du Loiret habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2018 portant délégation de signature à Madame Taline APRIKIAN, Directrice de Cabinet du préfet de la Région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

Sur proposition de Madame Taline APRIKIAN, Directrice de Cabinet du préfet de la Région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

ARRETE

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2009 modifié, précité est complété ainsi qu'il suit :

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural est fixée comme suit :

Nom	Adresse	Téléphone	Diplôme ou qualification	Validité	Adresse professionnelle
AUBRY Frédéric	La Lombardière 45500 ST MARTIN S/OCRE	02.38.36.73.64	Brevet de Moniteur de Club	22/09/2019	Rue les Martins 45500 SAINT BRISSON-SUR- LOIRE
DA SILVA Luis	17, rue Gambetta 45140 ST JEAN DE LA RUELE	06.23.91.26.27	Brevet de Moniteur de Club Certificat De Capacité Animaux Domestiques	11/07/2022	Chemin des champs Huet 45140 ST JEAN DE LA RUELE
DAVIDAS	20, rue de la Motte Médiévale 28230 SAINT- REMY-SUR-AVRE	07.68.46.11.63	Certificat D'aptitude Technique du 1 ^{er} degré	25/04/2022	20, rue de la Motte Médiévale 28230 SAINT-REMY- SUR-AVRE
FORASACCO Arnaud	30 Chemin des Planchettes 45530 SURY AUX BOIS	06.95.09.63.72	Brevet Supérieur de technicien cynotechnique de l'armée de terre	15/12/2019	30 Chemin des Planchettes 45530 SURY AUX BOIS
JUIGNET Valérie	1, rue des Ecureuils 45760 BOIGNY- SUR-BIONNE	06.86.01.23.58	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	10/03/2020	1, rue des Ecureuils 45760 BOIGNY-SUR- BIONNE
LEGRAND Bruno	Le Petit Bien 45320 COURTENAY	02.38.97.07.17	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	11/01/2021	Le Petit Bien 45320 COURTENAY
LEGRAND Gérard	3, rue des Acacias 45270 VILLEMOUTIERS	06.58.30.41.12	Brevet de Moniteur de Club Certificat De Capacité Animaux Domestiques	20/05/2020	3, rue des Acacias 45270 VILLEMOUTIERS
LESENFANTS Francine	65, route de Sully 45500 SAINT- GONDON	06.59.88.39.96	Brevet de Moniteur de Club	22/09/2019	Rue les Martins 45500 SAINT BRISSON-SUR- LOIRE
MALCOEFFE Christian	18 rue Roger Salengro 45120 CHALETTE- SUR-LOING	06.62.63.35.24	Brevet de Moniteur de Club	20/02/2020	18 rue Roger Salengro 45120 CHALETTE- SUR-LOING
MARCHAIS Philippe	36, route de la Caillotte 45460 BOUZY LA FORET	02.38.58.31.72	Moniteur en éducation canine 2ème degré	11/04/2022	137, route du Briou 45460 BOUZY LA FORET
Nom	Adresse	Téléphone	Diplôme ou qualification	Validité	Adresse professionnelle
MERCIER Francis	Route de Mennetou Les Flandrins 41300 SALBRIS	06.09.16.73.38	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	21/07/2022	Club d'éducation canine Saint Péroise Lieu dit Plaisance 45600 ST PERE SUR LOIRE
OTSMANE Sandrine	1 Ter, rue des Petits Clozeaux 77540 COURPALAY	06.64.64.28.86	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	14/08/2019	1 Ter, rue des Petits Clozeaux 77540 COURPALAY
PERRICHON Guy	16 résidence de la Motte 18240 SURY PRE S LERE	02.48.72.16.76	Brevet d'entraîneur de Club	22/09/2019	Rue les Martins 45500 SAINT BRISSON-SUR- LOIRE
SARA Dorothé	16, rue Saint- Jacques 45390 PUISEAUX	06.68.71.08.02	Docteur Vétérinaire	10/03/2020	16, rue Saint- Jacques 45390 PUISEAUX

Article 2 : La Directrice de Cabinet du préfet de la Région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations, les maires et tout agent de la force publique du département du Loiret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 9 juillet 2018
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de Cabinet,
Signé : Taline APRIKIAN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet du Loiret
service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.